

# **CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership**

États financiers annuels  
31 décembre 2025

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers semestriels ou annuels complets du Fonds. À titre d'information, les états financiers annuels du Fonds sont joints au rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds. Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, des exemplaires additionnels de ces documents en appelant sans frais au 877 860-1080, en consultant notre site Web à l'adresse [www.nextedgecapital.com](http://www.nextedgecapital.com) ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou en nous écrivant à Next Edge Capital Corp., 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 2V6.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même manière afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, des documents de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.



# **CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership**

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

---

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Next Edge Capital Corp. (« Next Edge Capital »), en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») de CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital, en la qualité de commandité de CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité »). Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Next Edge Capital maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les méthodes comptables significatives que Next Edge Capital juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.



Robert Anton  
Président



David Scobie  
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.  
Le 30 mars 2026

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Objectif et stratégies de placement

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite ») vise à offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada.

La société en commandite cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans des actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et d'autres titres, notamment des actions ou des obligations cotées, ou des instruments du marché monétaire autorisés par les directives en matière de placements (définies dans le présent document) au profil risque/rendement attrayant, dans le but de réaliser une plus-value du capital et des avantages fiscaux pour les commanditaires. La société en commandite compte suivre les approches suivantes pour atteindre ses objectifs de placement : i) se concentrer sur les occasions liées aux ressources qui sont appuyées par des tendances économiques importantes; ii) privilégier les actifs qui ont été ou qui ont le potentiel d'être classés comme des gisements de ressources de haute qualité; iii) privilégier les placements ayant des exigences efficaces en matière de capital; et iv) cibler les métaux critiques et précieux, notamment l'or, l'argent, le cuivre, le nickel et le zinc. Sous réserve de certaines restrictions, les commanditaires ayant un revenu suffisant pourront se prévaloir des déductions du revenu aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada pour l'année d'imposition 2025 et les années d'imposition suivantes liées aux dépenses admissibles engagées et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et qui leur ont été attribuées.

### Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

### Résultats<sup>1</sup>

L'année 2025 a été une année historique pour les métaux précieux et les minéraux critiques. Les marchés ont été marqués par la hausse historique des prix, l'intensification des tensions géopolitiques et l'intervention accrue des gouvernements, qui ont influé sur les occasions de placement en 2026.

#### Métaux précieux : une remontée historique

L'or a connu une hausse extraordinaire, grim pant à plus de 4 500 \$ l'once, soit une augmentation de 65 % en 2025. Cette reprise a été alimentée par la demande de valeurs refuges, les baisses de taux prévues aux États-Unis et les achats continus des banques centrales. Pour la première fois en 30 ans, les banques centrales détiennent davantage d'or que de bons du Trésor des États-Unis.

L'argent a également connu une année remarquable, ayant progressé de plus de 145 % en 2025 pour atteindre 79 \$ l'once, sa meilleure performance depuis 1982, principalement grâce à la demande industrielle attribuable aux véhicules électriques, aux panneaux solaires et aux produits électroniques.

Le cuivre a atteint 12 000 \$ la tonne en raison des contraintes d'offre et de la forte demande technologique, alors que le platine et le palladium ont également enregistré des gains importants.

#### Minéraux critiques : sécurité nationale et chaînes d'approvisionnement

Les gouvernements, particulièrement aux États-Unis et au Canada, privilégient de plus en plus les minéraux critiques. Les mesures comprennent l'encouragement de la production locale et la garantie des prix. Le département de la Défense des États-Unis a investi 400 M\$ dans MP Materials Corp. et a établi une réserve stratégique de 1 G\$, tandis que le Canada a désigné certains minéraux critiques comme étant des priorités en matière de sécurité nationale. De plus, les initiatives du G7 et les accords entre les États-Unis et l'Australie visent à réduire la dépendance envers la Chine, ce qui offre un soutien à long terme et des prix élevés en ce qui concerne les minéraux stratégiques.

#### Métaux pour batteries et dynamique de l'offre et de la demande

L'offre de lithium, de cobalt et de nickel a été excédentaire à court terme, mais la demande soutenue attribuable aux véhicules électriques et aux systèmes de stockage d'énergie laisse entrevoir un resserrement des marchés en 2026. Plus de 60 % de la demande de minéraux critiques dépend du commerce international, ce qui souligne les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement mondiales.

#### Principaux thèmes pour 2026

L'or et l'argent devraient continuer à être avantagés par l'incertitude des marchés. Les gouvernements devraient continuer d'offrir une « prime de sécurité nationale », en payant des prix plus élevés pour s'assurer d'obtenir des minéraux critiques. Les tendances à la démondialisation seront bénéfiques pour les projets miniers et de traitement des pays occidentaux, tandis que la demande des secteurs de l'IA et des technologies donnera un élan à l'argent, au cuivre et aux métaux de terres rares.

---

<sup>1</sup> Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Les contraintes d'offre continueront d'avoir une incidence sur les marchés de l'argent, du platine et du cuivre. Des risques persistent, notamment les restrictions potentielles liées aux exportations chinoises, les conflits géopolitiques et l'offre excédentaire temporaire de métaux pour batteries. Dans l'ensemble, l'année 2025 a renforcé l'importance stratégique des métaux pour les portefeuilles de placements et la sécurité nationale, et les tendances structurelles demeurent favorables en ce début de 2026.

### CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership : chefs de file parmi les titres hautement prometteurs

Les placements hautement prometteurs de CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership ont affiché une bonne performance et ont franchi des étapes importantes, ce qui met en évidence la valeur de l'exposition stratégique :

- Antimony Resources Corp. (ATMY CN) a enregistré un rendement sur 1 an de 231 % grâce aux initiatives de sécurité nationale des États-Unis, à la relance de la fonderie Madero et à ses activités au Montana.
- Dolly Varden Silver Corp. (DV CN) a fait des progrès importants dans le Golden Triangle, en Colombie-Britannique, en forant sur plus de 56 000 mètres, en étendant ses propriétés foncières à 77 000 hectares et en recueillant 30 M\$ pour financer des prospections ultérieures.
- First Phosphate Corp. (PHOS CN), une société québécoise de développement de minéraux pour batteries au lithium-fer-phosphate (LFP), a bénéficié de l'adoption accélérée des batteries LFP et du soutien gouvernemental par l'entremise de la loi FAST-41.
- White Gold Corp. (WGO CN) a étendu les phases I et II de son forage au Yukon, ce qui a permis d'augmenter de 44 % les ressources du gisement Golden Saddle et de diversifier son exposition aux métaux critiques.
- Vizsla Copper Corp. (VCU CN) a fait des découvertes à teneur élevée dans le cadre de son projet Poplar en Colombie-Britannique et a renforcé sa position en procédant à des acquisitions stratégiques et mobilisant des capitaux.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les normes IFRS de comptabilité (« actif net selon les IFRS ») sur la période<sup>1</sup>. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

### Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	16,3 \$	16,3 \$
Frais d'émission	(0,4)	(0,4)
Rémunération des placeurs pour compte	(0,8)	(0,8)
Revenus de placement	0,5	3,0
Frais et charges nets <sup>a)</sup>	(0,4)	(0,4)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>15,2 \$</b>	<b>17,7 \$</b>

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS. Les frais d'émission comprennent la rémunération des placeurs pour compte et les frais de placement.

### Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le présent document), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille. De plus, le total des positions longues de la société en commandite divisé par l'actif net ne doit pas dépasser un ratio de 1,25 pour 1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par un lien parfait de premier rang grevant tous les actifs tangibles et intangibles de la société en commandite, qui serviront de garantie. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2025 ont été respectivement d'environ 1 380 000 \$ et de néant. Au cours de la période close le 31 décembre 2025, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 15 %.

Au 31 décembre 2025, le solde impayé des emprunts s'élevait à 1 380 000 \$. Pour la période close le 31 décembre 2025, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 51 518 \$.

### Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous pourraient occasionner le paiement de frais par la société en commandite à Next Edge Capital ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Frais de gestion**

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement, à terme échu, et calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série calculée à la dernière date d'évaluation du mois en question, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 110 717 \$ pour la période close le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 28 773 \$.

<sup>1</sup> Toute référence à l'actif net ou à la valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers; celle-ci peut différer de l'actif net selon les IFRS.

### **Charges d'exploitation et frais de services administratifs**

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 31 décembre 2025, la société en commandite devait au gestionnaire environ 134 124 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état de la situation financière au poste « Charges à payer ».

### **Opérations sur titres d'un émetteur lié**

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

### **Opérations entre fonds**

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Directives permanentes du comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2025, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ néant en frais du CEI pour la période close le 31 décembre 2025. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, à moins d'indication contraire, les termes « période » ou « périodes » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période comprise entre le 7 août 2025, date de début des activités, et le 31 décembre 2025.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Les informations dans les tableaux ci-dessous sont fournies conformément à la réglementation. Par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net lié aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

### Actif net par part de la société en commandite<sup>1)</sup>

	<b>31 décembre 2025</b>	
	<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie F</b>
<b>Prix d'offre initial</b>	<b>25 \$</b>	<b>25 \$</b>
Frais d'émission	(0,67)	(0,75)
<b>Actif net à l'ouverture de la période<sup>1), 2)</sup></b>	<b>24,33 \$</b>	<b>24,25 \$</b>
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités :</b>		
Revenu total	0,07 \$	0,07 \$
Total des charges	(0,59)	(0,57)
Gain latent pour la période	10,34	10,22
<b>Augmentation totale de l'actif net liée aux activités<sup>2)</sup></b>	<b>9,82</b>	<b>9,72</b>
<b>Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives</b>	<b>(4,92)</b>	<b>(4,88)</b>
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>1), 2)</sup></b>	<b>27,06 \$</b>	<b>28,00 \$</b>

### **Ratios et données supplémentaires**

Valeur liquidative totale (en milliers) <sup>6)</sup>	11 494 584 \$	3 754 628 \$
Nombre de parts en circulation	494 150	156 010
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>3)</sup>	34,10 %	21,80 %
RFG avant renoncations ou prises en charge <sup>3)</sup>	34,10 %	21,80 %
Ratio des frais d'opérations <sup>4)</sup>	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation du portefeuille <sup>5)</sup>	0,00 %	0,00 %
<b>Valeur liquidative par part<sup>6)</sup></b>	<b>23,26 \$</b>	<b>24,07 \$</b>

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers audités de la société en commandite pour la période close le 31 décembre 2025. L'actif net par part présenté dans les états financiers audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 31 décembre 2025 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

	Catégorie A	31 décembre 2025 Catégorie F
RFG, compte non tenu des frais d'émission	6,59 %	6,07 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	5,83 %	5,37 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des normes IFRS de comptabilité. Conformément aux normes IFRS de comptabilité, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

### 31 décembre 2025

	Total (\$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. A	11 494 584	23,26
Ajustement, cat. A	1 878 031	3,80
<b>Actif net selon les IFRS</b>	<b>13 372 615</b>	<b>27,06</b>

  

	Total (\$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations, cat. F	3 754 628	24,07
Ajustement, cat. F	613 446	3,93
<b>Actif net selon les IFRS</b>	<b>4 368 074</b>	<b>28,00</b>

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Aperçu des titres en portefeuille au 31 décembre 2025

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse [www.goodmanandcompany.com](http://www.goodmanandcompany.com) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup>
Canada	110,1

Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup>
Actions et bons de souscription	110,1
Trésorerie	0,6
Autres éléments de passif net	(10,7)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup>
Matériaux de base	95,3
Biens de consommation non cyclique	9,8
Produits financiers	5,0

25 principaux titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale <sup>†</sup>
First Phosphate Corp., restr.	9,8
Antimony Resources Corp., restr.	9,2
NeXGold Mining Corp., restr.	4,4
Kirkland Lake Discoveries Corp., restr.	4,4
Tartisan Nickel Corp., restr.	3,9
White Gold Corp., restr.	3,7
Dolly Varden Silver Corp., restr.	3,4
Formation Metals Inc., restr.	3,4
Fury Gold Mines Ltd, restr.	3,3
Forge Resources Corp., restr.	3,3
Saga Metals Corp., restr.	3,1
Venerable Ventures Ltd	2,9
Honey Badger Silver Inc., restr.	2,9
Rocky Shore Gold Ltd, restr.	2,9
Powermax Minerals Inc., restr.	2,8
Critical One Energy Inc., restr.	2,3
Giga Metals Corp., restr.	2,1
Torr Metals Inc., restr.	2,1
New Age Metals Inc., restr.	1,9
Opus One Gold Corp., restr.	1,9
Cupani Metals Corp., restr.	1,8
Transition Metals Corp., restr.	1,7
Northern Shield Resources Inc., restr.	1,6
Vizsla Copper Corp., restr.	1,6
North American Niobium and Critical Minerals Corp., restr.	1,6

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 15 249 212 \$ au 31 décembre 2025).

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs**

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

Par ailleurs, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commanditaires de CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »)

---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 7 août 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société en commandite, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état du résultat global pour la période allant du 7 août 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires pour la période allant du 7 août 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 7 août 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500  
Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215  
Téléc. courriel : ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com

---

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Indépendance**

Nous sommes indépendants de la société en commandite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société en commandite à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société en commandite ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société en commandite.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société en commandite;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société en commandite à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société en commandite à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 30 mars 2026

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## État de la situation financière

Au

31 décembre  
2025

### ACTIF

#### Actif courant

Trésorerie	89 035 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	19 277 439
Autres actifs	19 046
	<u>19 385 520</u>

### PASSIF

#### Passif courant

Frais de gestion à payer (note 7)	28 773
Intérêts à payer	51 518
Emprunt (note 5)	1 380 000
Charges à payer (note 7)	184 540
	<u>1 644 831</u>
<b>Actif net attribuable aux commanditaires</b>	<b><u>17 740 689 \$</u></b>

#### Diminution de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie

Catégorie A	13 372 615 \$
Catégorie F	4 368 074
	<u>17 740 689 \$</u>

#### Nombre de parts en circulation (note 9)

Catégorie A	494 150
Catégorie F	156 010

#### Actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 10)

Catégorie A	27,06 \$
Catégorie F	28,00

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## État du résultat global Période close le [note 1 c)]

	<b>31 décembre 2025</b>
<b>Revenu</b>	
Revenus d'intérêts à distribuer	39 169 \$
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 773 855
	<u>5 813 024</u>
<b>Charges (note 7)</b>	
Frais de gestion	110 717
Honoraires d'audit	85 750
Charge d'intérêts	51 518
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	29 313
Frais d'information aux porteurs de parts	20 679
Frais juridiques	19 210
Droits de garde et frais bancaires	11 325
	<u>328 512</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires</b>	<u>5 484 512 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie</b>	
Catégorie A	4 135 168 \$
Catégorie F	1 349 344
	<u>5 484 512 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part (note 11)</b>	
Catégorie A	9,82 \$
Catégorie F	9,72

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## État de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires Période close le [note 1 c)]

	Catégorie A	Catégorie F	Total
<b>Solde au 7 août 2025</b>	- \$	- \$	- \$
Produit de l'émission de parts	12 353 776	3 900 250	16 254 026
Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires	4 135 168	1 349 344	5 484 512
Frais d'émission	(332 972)	(116 627)	(449 599)
Rémunération des placeurs pour compte (note 6)	(710 341)	(87 756)	(798 097)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditatives	(2 073 016)	(677 137)	(2 750 153)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>13 372 615 \$</b>	<b>4 368 074 \$</b>	<b>17 740 689 \$</b>

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## Tableau des flux de trésorerie Période close le [note 1 c)]

	31 décembre 2025
<b>Flux de trésorerie liés aux :</b>	
<b>Activités d'exploitation</b>	
Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires	5 484 512 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie	
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 773 855)
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des autres actifs	(19 046)
Augmentation des frais de gestion à payer	28 773
Augmentation des intérêts à payer	51 518
Augmentation des charges à payer	184 540
Achat de placements	(16 253 737)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(16 297 295)</u>
<b>Activités de financement</b>	
Produit brut de l'émission de parts	16 254 026
Rémunération des placeurs pour compte	(798 097)
Frais d'émission	(449 599)
Prêts obtenus	1 380 000
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>16 386 330</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	89 035
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>-</u>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<u><b>89 035 \$</b></u>
<b>Renseignements supplémentaires*</b>	
Intérêts reçus	39 169

\* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2025

	Nombre d'actions	Coût	Valeur comptable
<b>ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (108,66 %)</b>			
<b>Matériaux de base (95,25 %)</b>			
Adelayde Exploration Inc, restr.**	1 923 078	250 000 \$	155 289 \$
Adelayde Exploration Inc., bons de souscription, 0,25 \$, 4 déc. 2027*	1 923 078	-	153 848
Anteros Metals Inc., restr.**	1 538 462	100 000	116 923
Anteros Metals Inc., bons de souscription, 0,10 \$, 31 oct. 2027*	769 231	-	53 846
Antimony Resources Corp., restr.**	2 800 000	700 000	1 409 800
Athena Gold Corp., restr.**	3 057 144	214 000	203 300
Avalon Advanced Materials Inc.	2 308 000	300 040	115 400
Avalon Advanced Materials Inc., bons de souscription, 0,17 \$, 24 oct. 2028*	2 308 000	-	92 320
Aventis Energy Inc., restr.**	853 660	350 001	174 360
Beyond Lithium Inc., restr.**	5 000 000	200 000	200 000
Beyond Lithium Inc., bons de souscription, 0,10 \$, 17 déc. 2027*	2 500 000	-	75 000
Blue Star Gold Corp., restr.**	1 000 000	250 000	166 250
Brixton Metals Corp., restr.**	4 117 648	350 000	215 147
Brixton Metals Corp., bons de souscription, 0,10 \$, 2 déc. 2028*	4 117 648	-	123 529
Canadian Gold Resources Ltd	833 400	150 012	142 511
Canadian Gold Resources Ltd., bons de souscription, 0,22 \$, 31 déc. 2028*	416 700	-	54 171
Copper Quest Exploration Inc., restr.**	1 578 948	300 000	180 000
Cosa Resources Corp., restr.**	533 000	159 900	184 818
Critical One Energy Inc., restr.**	400 000	400 000	343 777
Cupani Metals Corp., restr.**	2 000 000	350 000	275 500
Cupani Metals Corp., bons de souscription, 0,30 \$, 15 déc. 2027*	1 000 000	-	90 000
Dolly Varden Silver Corp., restr.**	86 800	703 080	520 800
Finlay Minerals Ltd	2 000 000	300 000	230 000
Finlay Minerals Ltd., bons de souscription, 0,25 \$, 17 oct. 2027*	1 000 000	-	90 000
Forge Resources Corp., restr.**	909 092	500 001	500 910
Forge Resources Corp., bons de souscription, 0,70 \$, 24 sept. 2028*	454 546	-	136 364
Formation Metals Inc., restr.**	1 707 317	700 000	519 024
Formation Metals Inc., bons de souscription, 0,62 \$, 15 oct. 2027*	1 707 317	-	170 732
Fury Gold Mines Ltd, restr.**	620 000	620 000	508 400
Giga Metals Corp., bons de souscription, 0,25 \$, 29 oct. 2028*	2 692 308	-	107 692
Giga Metals Corp., restr.**	2 692 308	350 000	323 077
Harfang Exploration Inc., restr.**	3 157 896	300 000	221 053
Harfang Exploration Inc., restr.**	1 904 762	200 000	126 667
Heritage Mining Ltd, restr.**	5 357 144	150 000	127 232
Heritage Mining Ltd., bons de souscription, 0,05 \$, 27 nov. 2030*	5 357 144	-	107 143
Honey Badger Silver Inc., restr.**	2 419 356	750 000	436 694
Kirkland Lake Discoveries Corp., restr.**	2 333 334	700 000	665 000
New Age Metals Inc., restr.**	769 232	200 000	290 697
New Age Metals Inc., bons de souscription, 0,40 \$, 3 oct. 2028*	384 616	-	126 923
NeXGold Mining Corp., restr.**	380 000	600 400	668 800
Les métaux Niobay inc., restr.**	1 250 000	200 000	148 438
Les métaux Niobay inc., bons de souscription, 0,20 \$, 18 déc. 2028*	1 250 000	-	112 500
Nord Precious Metals Mining Inc., restr.**	676 000	169 000	186 298
Nord Precious Metals Mining Inc., bons de souscription, 0,28 \$, 31 déc. 2027*	338 000	-	67 600

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## Inventaire du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2025

	Nombre d'actions	Coût	Valeur comptable
<b>ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (108,66 %) (suite)</b>			
<b>Matériaux de base (95,25 %) (suite)</b>			
North American Niobium and Critical Minerals Corp., restr.**	253 624	350 001 \$	238 407 \$
Northern Shield Resources Inc., restr.**	3 636 364	200 000	241 818
Northern Shield Resources Inc., bons de souscription, 0,075 \$, 29 oct. 2026*	1 818 182	-	72 727
Opus One Gold Corp., restr.**	4 000 000	300 000	285 000
Powermax Minerals Inc., restr.**	280 000	252 000	430 280
Powermax Minerals Inc., bons de souscription, 1,10 \$, 26 nov. 2027*	280 000	-	308 000
Prospect Ridge Resources Corp., restr.**	2 500 000	300 000	154 375
Prospect Ridge Resources Corp., bons de souscription, 0,18 \$, 27 oct. 2027*	1 250 000	-	37 500
PTX Metals Inc., restr.**	1 851 852	250 000	219 907
PTX Metals Inc., bons de souscription, 0,16 \$, 2 oct. 2028*	925 926	-	74 074
Rocky Shore Gold Ltd, restr.**	2 000 000	100 000	434 976
Rokmaster Resources Corp., restr.**	6 250 000	250 000	237 500
Rokmaster Resources Corp., bons de souscription, 0,06 \$, 15 oct. 2027*	3 125 000	-	125 000
Saga Metals Corp., restr.**	1 071 430	300 000	470 418
Saga Metals Corp., bons de souscription, 0,50 \$, 10 oct. 2027*	535 715	-	144 643
Standard Uranium Ltd., restr.**	2 500 000	250 000	213 210
Standard Uranium Ltd., bons de souscription, 0,15 \$, 24 sept. 2027*	1 250 000	-	62 500
Stearman Resources Inc., restr.**	1 000 000	200 000	237 500
Stearman Resources Inc., bons de souscription, 0,30 \$, 28 nov. 2027*	500 000	-	110 000
STLLR Gold Inc., restr.**	140 300	216 062	228 689
Tartisan Nickel Corp., restr.**	2 608 695	300 000	594 782
Transition Metals Corp., restr.**	3 333 334	250 000	253 333
Vizsla Copper Corp., restr.**	176 806	219 239	240 456
White Gold Corp., restr.**	500 000	500 000	565 958
		14 753 736	16 898 886
<b>Biens de consommation non cyclique (8,43 %)</b>			
First Phosphate Corp., restr.**	1 500 000	750 000	1 496 250
		750 000	1 496 250
<b>Produits financiers (4,97 %)</b>			
Torr Metals Inc., restr.**	1 470 588	250 000	321 323
Torr Metals Inc., bons de souscription, 0,25 \$, 30 oct. 2027*	735 294	-	117 647
Venerable Ventures Ltd	833 333	500 000	443 333
		750 000	882 303
<b>COÛT ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (108,66 %)</b>		16 253 736	19 277 439
<b>PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES</b>		(2 750 154)	-
<b>COÛT TOTAL ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (108,66 %)</b>		13 503 582	19 277 439

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

\* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

\*\* Ce titre est classé au niveau 2, car il fait l'objet de restrictions.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES

---

### 1. La société en commandite

#### a) Organisation de la société en commandite

CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. L'objectif de placement de la société en commandite est d'offrir aux porteurs de parts (les « commanditaires ») une plus-value du capital et un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») d'actions accréditives de sociétés du secteur des ressources et de titres supplémentaires, le cas échéant, au profil risque/rendement attrayant et qui tirent principalement des produits d'activités engageant des dépenses admissibles dans les secteurs des mines et de l'énergie. Le portefeuille privilégie les sociétés du secteur des ressources engageant de telles dépenses admissibles au Canada. La société en commandite a été constituée le 26 mai 2025 et les parts de série A et de série F de la société en commandite (collectivement, les « parts ») ont été émises le 7 août 2025. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 18 King Street East, Suite 902, Toronto (Ontario) M5C 1C4.

CMP Next Edge GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions de la convention de société en commandite.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le commandité le 30 mars 2026.

#### b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Next Edge Capital Corp. (le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Ce dernier a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres.

#### c) Dates de présentation de l'information financière

L'état de la situation financière est arrêté au 31 décembre 2025. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires et le tableau des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 7 août 2025, date d'entrée en activité, et le 31 décembre 2025. Dans le présent document, les termes « période » ou « périodes » désignent la ou les période(s) indiquées ici.

### 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation. Le principe de continuité d'exploitation suppose la continuité des opérations, la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités.

### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

#### a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscription, selon leur valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

---

### b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

#### **Classement**

La société en commandite classe ses placements selon le modèle économique qu'elle a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la société en commandite sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique de la société en commandite. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### **Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation**

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter ou vendre le placement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements est arrivé à expiration ou que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer provenant des titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

### c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux commanditaires.

### d) Autres éléments d'actifs et de passifs

Les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les frais de gestion à payer, les intérêts à payer, l'emprunt à payer et les charges à payer sont classés et évalués au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

### e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

---

### f) **Conversion de devises**

Les investisseurs de la société en commandite proviennent essentiellement du Canada, les souscriptions et les rachats de parts étant effectués en dollars canadiens. La principale activité de la société en commandite est d'investir dans des titres canadiens. Le rendement de la société en commandite est évalué en dollars canadiens, et est présenté aux investisseurs dans cette monnaie. Le gestionnaire croit que le dollar canadien est la monnaie représentant le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société en commandite, qui est le dollar canadien.

#### **Transactions et soldes**

La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état du résultat global, s'il y a lieu.

Les gains ou les pertes de change latents sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie » dans l'état du résultat global.

### g) **Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part**

Le poste « Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part » figure dans l'état du résultat global et correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires par série pour chaque période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque série en circulation pour la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part, pour chaque série.

### h) **Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite**

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires détenant des parts de série A ou de série F à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

Chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »), les revenus gagnés et les charges générales engagées depuis la dernière date d'évaluation sont distribués de manière proportionnelle entre les parts de série A et de série F en circulation à la date d'évaluation précédente, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

### i) **Modifications futures de méthodes comptables**

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

En mai 2024, l'IASB a publié *Modification touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers* dans IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications visent à répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et à ajouter de nouvelles exigences que les institutions financières, mais aussi les autres entités, doivent respecter. Parmi les autres modifications, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

---

### 4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers.

#### a) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente et des analyses d'actualisation des flux de trésorerie.

### 5. Emprunts

La société en commandite peut emprunter un montant maximal correspondant à 10 % du produit brut de la vente des parts aux termes de la facilité de prêt pour financer la rémunération des placeurs pour compte, les autres charges liées au placement et la réserve d'exploitation (définies dans le présent document), à la condition que le montant maximal des emprunts de la société en commandite aux termes de la facilité de prêt ne dépasse pas 20 % de la valeur de marché du portefeuille. De plus, le total des positions longues de la société en commandite divisé par l'actif net ne doit pas dépasser un ratio de 1,25 pour 1. L'obligation de la société en commandite relativement à la facilité de prêt sera garantie par un lien parfait de premier rang grevant tous les actifs tangibles et intangibles de la société en commandite, qui serviront de garantie. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2025 ont été respectivement d'environ 1 380 000 \$ et néant. Au cours de la période close le 31 décembre 2025, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 15 %.

Au 31 décembre 2025, un montant de 1 380 000 \$ avait été emprunté sur la facilité de prêt. Pour la période close le 31 décembre 2025, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 51 518 \$.

### 6. Rémunération des placeurs pour compte et frais de placement

Certaines institutions financières (les « placeurs pour compte ») offrent les parts en vente conformément aux conditions d'une convention de placement pour compte. Un montant de 1,4375 \$ (5,75 %) par part de série A et de 0,5625 \$ (2,25 %) par part de série F est imputé au titre de la rémunération des placeurs pour compte. La rémunération des placeurs pour compte sera payée à partir des fonds empruntés par la société en commandite au moyen de la facilité de prêt.

Le commandité estime que les charges liées au placement seront de 125 000 \$ si le montant du placement minimal est atteint et de 750 000 \$ si le montant du placement maximal est atteint. La société en commandite paie les dépenses liées au placement jusqu'à un montant maximal de i) 2,5 % du produit brut pour la tranche du produit brut allant jusqu'à 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 125 000 \$ dans le cas du placement minimal); et ii) 2 % du produit brut pour la tranche du produit brut qui excède 15 000 000 \$ (jusqu'à un montant maximal de 1 075 000 \$ dans le cas du placement maximal). Les frais de placement excédant ce plafond sont assumés par le commandité. La responsabilité de la société en commandite relativement aux frais de placement est payée à partir des fonds empruntés par celle-ci sur la facilité de prêt. Au cours de la période, la société en commandite a engagé des frais de placement de 449 599 \$.

### 7. Opérations avec des parties liées

#### a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations des parts de série A et de série F de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

---

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 110 717 \$ pour la période close le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la société en commandite avait un solde de frais de gestion à payer de 28 773 \$.

### b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % (plus les taxes applicables) de l'excédent, sur 26,50 \$ pour les parts de série A et sur 27,48 \$ pour les parts de série F, de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Pour la période close le 31 décembre 2025, la société en commandite avait comptabilisé une prime de rendement, taxe de vente comprise, d'environ néant.

### c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 31 décembre 2025, la société en commandite devait au gestionnaire environ 134 124 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 134 124 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état du résultat global.

### d) Opérations sur titres d'un émetteur lié

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital selon certaines conditions. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtient l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a effectué aucune opération impliquant un émetteur lié.

### e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

## 8. Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2025, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ néant en frais du CEI pour la période close le 31 décembre 2025. Ces coûts sont présentés au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans l'état du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à elle-même, à Next Edge Capital ou à une entité liée à Next Edge Capital;
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité. Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

### 9. Actif net de la société en commandite

L'actif net de la société en commandite se compose de ses parts de société en commandite. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de série A et de série F de la société en commandite ont été émises au prix de 25,00 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de 200 parts pour 5 000 \$. Le commandité détient une part symbolique de l'actif net de la société en commandite.

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 ») des normes IFRS de comptabilité, les parts ou les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter à son gré ou au gré du porteur contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers. Comme la société en commandite émet des parts de même rang qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques, elle ne répond pas aux exigences d'IAS 32 permettant de classer les parts dans les capitaux propres. Par conséquent, ses parts en circulation sont classées dans les passifs financiers.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

	Ouverture de la période	Actions émises de souscriptions	Clôture de la période
<b>31 décembre 2025</b>			
Catégorie A	–	494 150	494 150
Catégorie F	–	156 010	156 010

### 10. Rapprochement de l'actif net par part selon les normes IFRS de comptabilité et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les normes IFRS de comptabilité (l'« actif net par part selon les IFRS ») et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	Actif net aux fins des opérations, par part	Ajustement selon IFRS 13, par part	Actif net selon les IFRS, par part
<b>31 décembre 2025</b>			
Catégorie A	23,26 \$	3,80 \$	27,06 \$
Catégorie F	24,07	3,93	28,00

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

### 11. Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires par part s'établit comme suit pour la période close le 31 décembre 2025 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par catégorie	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux commanditaires, par part
<b>31 décembre 2025</b>			
Catégorie A	4 135 168 \$	421 148	9,82 \$
Catégorie F	1 349 344	138 880	9,72

### 12. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 31 décembre 2025, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. Par ailleurs, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite confie sa trésorerie à un dépositaire d'envergure internationale noté A-1+ par Standard & Poor's.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La société en commandite détient des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions et des bons de souscription. Par ailleurs, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité et elle a accès à une facilité de crédit de courtage pour gérer le risque de liquidité.

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

---

Les passifs financiers figurant dans l'état de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés, qui pourraient avoir une incidence sur les coûts d'emprunt liés à la facilité de crédit de courtage.

Au 31 décembre 2025, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

### **Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

Au 31 décembre 2025, le Fonds n'était pas exposé de manière significative au risque de change.

### **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est liée aux actions détenues par la société en commandite. Au 31 décembre 2025, une tranche de 19 277 439 \$ de l'actif net de la société en commandite était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 15 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, de 2 891 616 \$.

### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

En proportion de l'actif net (%)

	31 décembre 2025
<b>ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>108,7</b>
Matériaux de base	95,3
Biens de consommation non cyclique	8,4
Produits financiers	5,0

---

# CMP Next Edge 2025 Critical and Precious Metals Short Duration Flow-Through Limited Partnership

## NOTES ANNEXES (suite)

### 13. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

*Niveau 1* – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers de niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

*Niveau 2* – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables.

Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également les actifs dérivés, comme les bons de souscription, dont la juste valeur est établie selon le modèle modifié d'évaluation des options Black-Scholes.

*Niveau 3* – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers de niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 31 décembre 2025.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Actions	931 244 \$	15 732 436 \$	– \$	16 663 680 \$
Bons de souscription	-	2 613 759	–	2 613 759
	931 244 \$	18 346 195 \$	– \$	19 277 439 \$

### 14. Renseignement sur les honoraires des auditeurs

Les honoraires payés ou à payer par le gestionnaire à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) et aux autres cabinets membres du réseau PwC pour des services d'audit liés à la société en commandite étaient de 63 875 \$. Les honoraires liés à d'autres services étaient de 10 000 \$.

Agent des transferts et agent des registres

SGGG Fund Services Inc.  
121 King Street West  
Bureau 300  
Toronto (Ontario) M5H 3T9  
888 967-0038

Next Edge Capital Corp.  
18 King Street East, bureau 902  
Toronto, (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416 775-3600  
Télec. : 416 775-3601

[www.nextedgecapital.com](http://www.nextedgecapital.com)